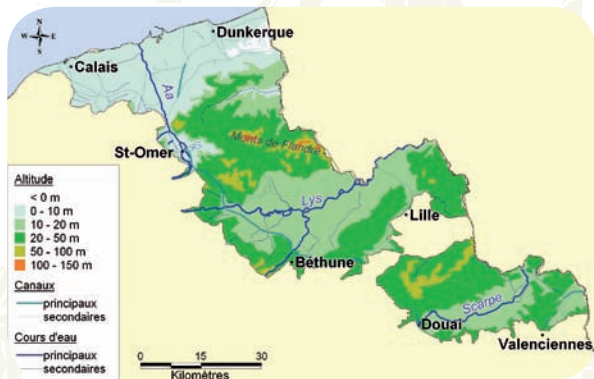


● FICHE B



LES MILIEUX NATURELS DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE

LA FLANDRE ET LE BAS-PAYS DE FLANDRE



Le territoire est constitué d'une vaste plaine avec une altitude généralement comprise entre 5 et 35 m.

Le territoire est parcouru par une multitude de cours d'eau dont les principaux, la Scarpe et la Lys, sont à l'origine de grandes plaines alluviales.

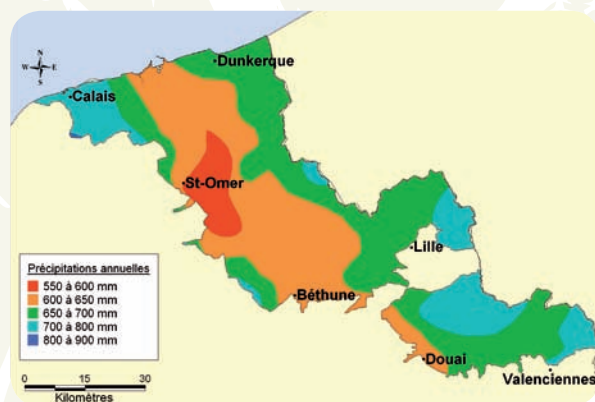
Cette topographie plane renforce l'engorgement fréquent des sols, ce qui impacte sur la croissance des essences forestières.

Trois types de formations sont à l'origine des sols de ce territoire : les formations argileuses, les formations sableuses et les formations alluvionnaires.

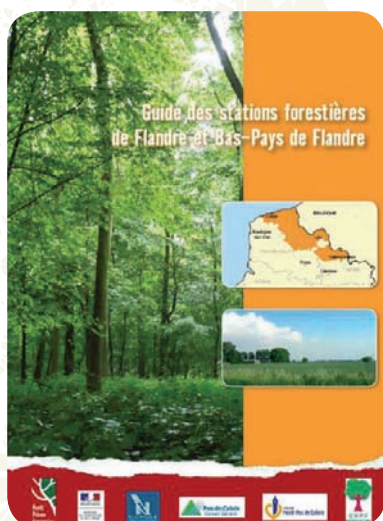
Le territoire bénéficie d'un climat océanique, à tendance continentale à l'est de Lille. L'apport continu en eau durant la saison de végétation et les températures estivales fraîches constituent des conditions très favorables à la croissance des essences forestières.

L'ESSENTIEL :

- Un paysage de plaine, entrecoupé de quelques collines.
- Des sols souvent périodiquement engorgés.
- Des précipitations régulières.



RECONNAÎTRE LES MILIEUX NATURELS DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE



Le tableau et la coupe topographique de la page suivante présentent les principales situations pédo-topographiques présentes sur le territoire.

Reconnaître le milieu c'est aussi identifier les habitats forestiers présents

sur votre territoire dont ceux qui sont concernés par la directive européenne "Habitats faune et flore de 1992" contribuant à la création du réseau Natura 2000 (dernière face de la fiche). Pour des questions plus techniques sur le choix des essences ou l'éva-

luation des potentialités des massifs forestiers, il est fortement conseillé de se référer au « **Guide des stations forestières de Flandre et Bas-Pays de Flandre** » (disponible sur demande au CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie).



La Flandre et le Bas-Pays de Flandre sont des régions de grandes cultures : l'intégration des forêts et des linéaires boisés dans le paysage est une tâche d'envergure pour les collectivités locales.



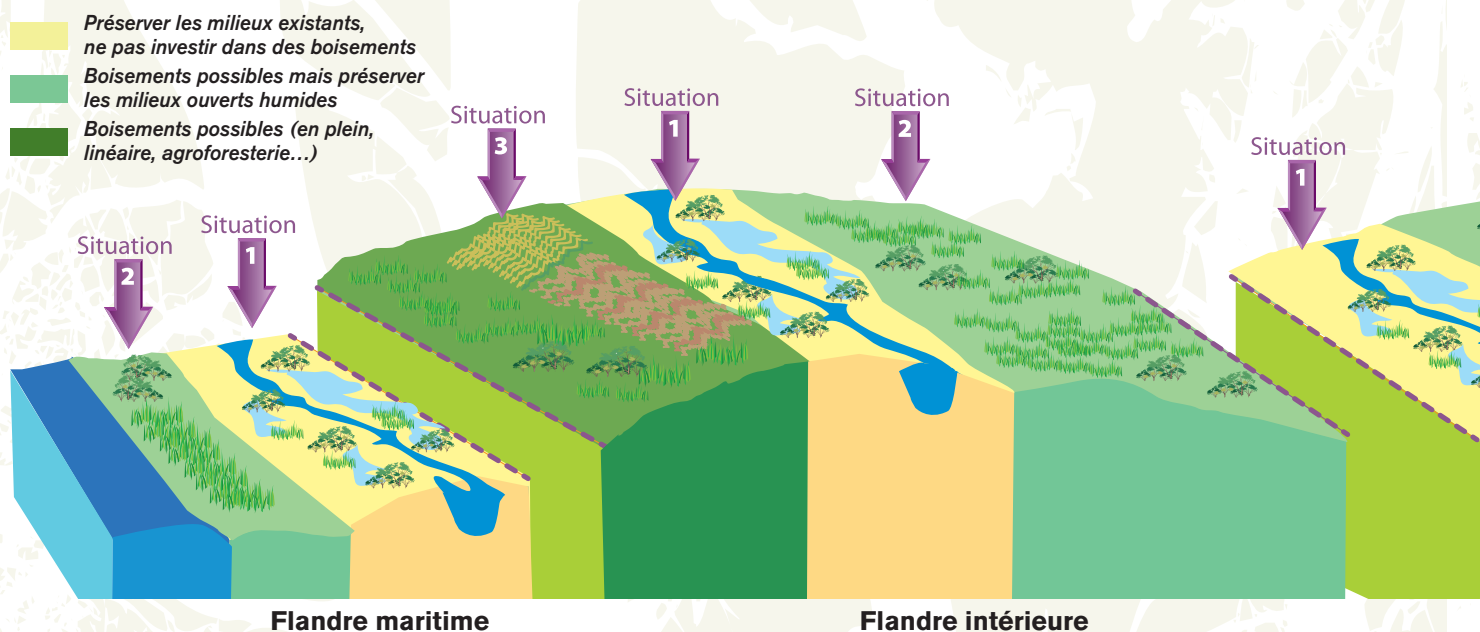
LES MILIEUX NATURELS DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE

COUPE TOPOGRAPHIQUE DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE

Le schéma suivant présente les situations pédo-topographiques les plus communes sur ce territoire.

OBJECTIFS : Lors d'un projet de boisement, identifiez dans quelle situation vous vous trouvez. Ensuite reportez-vous au tableau suivant pour connaître les potentialités des milieux correspondants, les préconisations pour le boisement et la gestion des zones boisées. La dernière face de cette fiche reprend une description synthétique

des habitats forestiers naturels présents sur le territoire. Pour plus d'informations techniques (choix des essences pour un reboisement,...), reportez-vous au guide des stations forestières du Boulonnais, aux brochures techniques du CRPF ou aux conseils des Espaces Naturels Régionaux.



Situations pédo-topographiques		Potentialités pour la production de bois	Préconisation pour le boisement	Conseil
1	Zones marécageuses (vallées, vallons)	Très faibles à faibles , l'accès y est difficile. Ne pas y investir et travailler seulement à partir des peuplements en place.	Ne pas boiser les milieux ouverts humides (caricaes, mégaphorbiaies, prairies humides, tourbières, marécages, mares et étangs,...).	Limiter les investissements pour obtenir une mosaïque fermée.
2	Alluvions marines et plaines alluviales non marécageuses	Les potentialités sont très variables , elles dépendent du niveau d'acidité du sol et de la durée de l'engorgement du sol en hiver. Sur le terrain, les caractéristiques des sols étant fort hétérogènes , une analyse des potentialités est nécessaire avant tout projet de boisement.	Boisement possible mais préserver les milieux ouverts humides par une gestion adaptée (ne pas drainer,...). Le long des cours d'eau, alterner des zones boisées et ouvertes (favorable à la diversité aquatique et terrestre). Développer les boisements en plein ou linéaires (ripisylves, bandes boisées, haies) et l'agroforesterie , en fonction des caractéristiques des milieux afin de participer au remailage écologique du territoire.	Attention au tassement du sol lors du passage d'engins. Assurer un mélange d'essences en fonction des conditions de sol.
3	Plateau, versant ou vallon non marécageux		Ne pas boiser les landes.	Maintenir les landes existantes.

QUELQUES MILIEUX FORESTIERS CARACTÉRISTIQUES DES FLANDRES ET DU BAS-PAYS DE FLANDRE



Les aulnaies marécageuses se retrouvent dans les milieux engorgés toute l'année.



Les aulnaies-frênaies occupent les sols alluviaux temporairement engorgés en hiver.



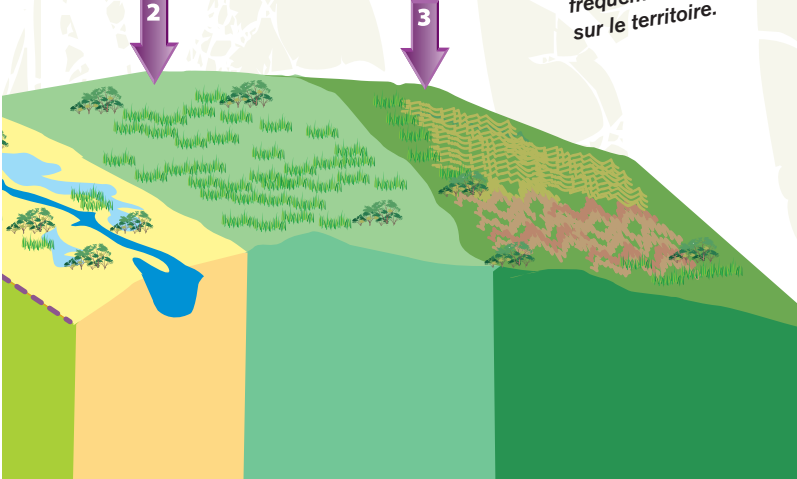
La hêtraie-chênaie à jacinthe des bois est fréquemment observée sur le territoire.



La chênaie pédonculée à molinie : un milieu à haute valeur patrimoniale.

Situation 2

Situation 3



Bas-Pays de Flandre

QUELQUES MILIEUX OUVERTS À PRÉSERVER

LES MÉGAPHORBIAIES



Les mégaphorbiaies sont des formations herbacées à hautes herbes se développant sur des sols temporairement engorgés en milieux alluviaux.

LES LANDES



Les landes, dont la végétation est composée principalement de callunes et de bruyères, s'installe sur des sols sableux et acide, parfois sur d'anciennes sablières.

Conseils de gestion	Les habitats forestiers naturels potentiels (voir page suivante)
investissements, ne pas drainer, mosaïque de milieux ouverts et	Les aulnaies marécageuses (sols marécageux).
au tassement des sols par d'engins lourds, Favoriser de d'essences adaptées aux de sol.	Les aulnaies-frênaies (sols alluviaux engorgés en hiver).
	Les hêtraies-chênaies atlantiques ou les chênaies pédonculées en fonction des caractéristiques du sol et de la topographie.
les landes par une gestion	



LES MILIEUX NATURELS DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE

LES HABITATS FORESTIERS NATURELS DE FLANDRE ET BAS-PAYS DE FLANDRE

Habitats forestiers	Description	Intérêts écologiques potentiels	Les peuplements forestiers <i>(se référer à des documents techniques pour une gamme complète des essences adaptées)</i>
Les aulnaies marécageuses			
L'aulnaie-boulaie marécageuse acidiphile	Sol marécageux, très acide (pauvre). Les sphaignes tapissent fréquemment le sol.	Habitat rare et peu étendu sur le territoire. Dans les situations tourbeuses, habitat d'intérêt communautaire prioritaire par la directive Habitats (N2000 91D0*).	Aulne glutineux, bouleaux, saules,...
L'aulnaie marécageuse neutro-acidocline	Sol marécageux, assez riche.	Habitat rare et peu étendu sur le territoire et fort intérêt écologique : faune et flore à forte valeur patrimoniale. Présence possible d'espèces protégées (scirpe des forêts, laïche allongée,...).	Aulne glutineux, frêne commun, érable sycomore, chêne pédonculé,...
Les aulnaies-frênaies des plaines alluviales			
L'aulnaie-frênaie	En plaine alluviale , sur des sols assez riches et engorgés en hiver.	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire par la directive Habitats (N2000 91E0*).	Frêne commun, chêne pédonculé, aulne glutineux, érable sycomore,...
Les hêtraies-chênaies atlantiques			
La hêtraie-chênaie à jacinthe des bois	Sol profond, sain et peu acide à neutre.	Habitat assez fréquent de type hêtraie neutrophile, retenu comme habitat d'intérêt communautaire par la directive Habitats (N2000 9130).	Hêtres, chênes, merisiers, tilleul, érable sycomore,...
La hêtraie-chênaie atlantique acidiphile	Sol profond, sain mais toujours fort acide , parfois fortement chargé en silex.	Habitat peu fréquent sur le territoire, retenu comme habitat d'intérêt communautaire par la directive Habitats (N2000 9120).	Chêne sessile, bouleaux, hêtre,...
Les chênaies pédonculées			
Les chênaies acidiphiles	Milieus assez rares, caractérisés par un sol acide et temporairement engorgé.	Habitats peu étendus , les ornières et les mares formées sur ce type de milieu peuvent présenter un intérêt pour les amphibiens. La chênaie à molinies est retenue comme habitat d'intérêt communautaire (N2000 9190).	Chêne pédonculé, bouleaux, aulne glutineux,...
Les chênaies-charmaies	Sol argileux ou limoneux, moyennement acide à riche et engorgé temporairement.	Les chênaies-charmaies à primevère élevée et à primevère acaule sont retenues comme habitats d'intérêt communautaire par la directive Habitats (N2000 9160) .	Chêne sessile, chêne pédonculé, érable sycomore, charme, aulne glutineux, frêne,...